

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	51 (1922)
Heft:	12
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

Nominations. — Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes :

M. Roggo, Alphonse, à Heitiwyl (Guin), professeur à l'école secondaire de la Singine, à Tavel ; MM. Hertig, Edouard, à Fribourg, instituteur aux écoles primaires libres publiques de Fribourg ; Monney, Léon, à Estavayer-le-Lac, instituteur à l'école des garçons d'Ecuvillens ; Eggertswyler, Fernand, à Granges-de-Vesin, instituteur à l'école des garçons de Grolley ; Noël, Victor, à Vuissens, instituteur à l'école des garçons de Romanens ; M^{lles} Pasquier, Madeleine, à Bulle, institutrice aux écoles primaires de Bulle ; Morand, Lydie, à Hauteville, institutrice à l'école des filles du Pâquier ; Boschung, Charlotte, à La Tour-de-Trême, et Carrel, Andrée, à Zénauva, institutrices aux écoles primaires des filles de Vuadens ; M. Möri, Jacob, à Corjolens, instituteur à l'école supérieure mixte de Galmiz ; M^{lle} Mesey, Marguerite, à Morat, institutrice à l'école inférieure mixte de Galmiz ; M. Chavaillaz, Adrien, à Ecuvillens, instituteur à l'école mixte de Berlens ; M. Baertschi, Hans, à Fribourg, instituteur à l'école supérieure libre publique de Flamatt ; M. Berset, Jules, à Echarlens, instituteur à l'école des garçons d'Echarlens ; M^{lle} Dubey, Marie, à l'Orphelinat de Fribourg, institutrice aux écoles primaires de la Ville de Fribourg ; M^{lle} Blanchard, Esther, à Tavel, institutrice à l'école inférieure des filles de Tavel ; M^{lle} Plancherel, Esther, à Lieffrens, institutrice à l'école des filles de Hauteville.

Dans sa séance du 23 septembre, le Conseil d'Etat a déterminé et attribué comme suit les arrondissements d'inspection de l'enseignement féminin :

M^{lle} Daguet, Jeanne, inspectrice : les III^{me} et VI^{me} arrondissements scolaires ; M^{lle} Gremaud, Lucie : classes françaises de la Ville de Fribourg, IV^{me} et V^{me} arrondissements scolaires ; M^{lle} Koller, Maria : II^{me} et VIII^{me} arrondissements scolaires, plus les écoles allemandes de la Ville de Fribourg ; M^{lle} Grand, Maria : VII^{me} et IX^{me} arrondissements scolaires.



Avis au Corps enseignant

A l'occasion des commandes d'automne, le Dépôt central du matériel scolaire prie encore une fois les membres du Corps enseignant de hâter les commandes, de les affranchir, afin d'éviter tout encombrement. Il est rappelé qu'une partie des prix du matériel est indiquée dans le bulletin du 15 mars 1922; un prix courant sera établi pour janvier 1923.